

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 09 février à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 **janvier 2023**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine PATTE RULFO, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absents : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Ce règlement avait été fait et accepté par délibération 74/2020.

Nombre de conseillers :

Ce règlement était trop succinct.

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le nouveau projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an sus-dit .

OBJET

**Adoption du
règlement intérieur du
Conseil Municipal.**

Le Maire,

Olivier FONS



01/2023

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Affiché le

ID : 005-210501813-20230209-D012023-DE